



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement des moyens de transports dans les zones rurales et périphériques

Question écrite n° 20900

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports sur le développement des moyens de transports dans les zones rurales et périphériques. En effet, de nombreux territoires souffrent du manque de moyens de transport et se retrouvent exclus de nombreux échanges. Il est alors nécessaire de trouver des alternatives afin de remettre ces territoires au cœur des échanges. Un nouveau mode de transport, le Taxirail peut dès lors être envisagé. La start-up *Exid Concept et Développement*, créée en 2014 propose un nouveau module sans conducteur ultraléger pouvant transporter 40 personnes sur les rails, un modèle qui pourrait voir le jour en 2023. Ce module pourrait circuler sur le réseau ferré et disposerait d'une autonomie de 600 kilomètres, il permettrait également de réduire l'entretien des voies. Ainsi, ce nouveau moyen de locomotion représenterait une alternative à la suspension de nombreux réseaux de transports, notamment ceux situés en zone périphérique ou rurale. La réouverture de la ligne Bressuire-Thouars aux voyageurs serait dès lors possible puisqu'il s'agit d'un transport de proximité. De ce fait, il l'interroge sur la faisabilité d'un tel dispositif pour palier le manque de transports dans les zones rurales et les périphéries et sollicite l'accompagnement des autorités dans ce projet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement souhaite vivement améliorer les mobilités du quotidien et le transport ferroviaire de voyageurs en est naturellement un élément essentiel. Les petites lignes constituent un enjeu fort pour répondre aux besoins des Français qui n'ont souvent pas d'autres moyens de transport collectif. Dans le contexte de la crise sanitaire, l'État s'engage dans un effort historique en faveur du secteur ferroviaire. Le plan France Relance consacre ainsi 4,7 Md€ au secteur ferroviaire, majoritairement dédié à la régénération et à la modernisation du réseau, afin d'améliorer la qualité du réseau ferroviaire et d'augmenter l'offre de trains. Aux côtés des régions, l'État consacre 300 M€ aux lignes de dessertes fines du territoire pour augmenter l'offre dans les territoires moins denses et mieux les relier aux zones urbaines, notamment lorsqu'il n'existe pas d'autre mode de transport adapté. Cette action porte un véritable enjeu de désenclavement et d'équilibre territorial. Le concept Taxirail est intéressant puisqu'il paraît effectivement apporter une solution innovante qui pourrait faciliter la revitalisation de ces lignes. Le projet est encore en phase de développement sur les plans technique et économique. À ce propos, si la décision d'utiliser cette solution de transport une fois commercialisée relève des autorités organisatrices des services ferroviaires régionaux, dans la mesure où ce sont elles qui en supportent le coût, son prototypage pourrait recevoir un soutien de l'État dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA) 4, sous réserve de l'aboutissement des travaux de développement en cours, ce type de projets ayant été pré-identifié par le Comité ministériel du développement et de l'innovation dans les transports.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20900

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5795

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5624